



## donation et vente succession

Par **pilate1**, le **17/02/2011** à **12:16**

: 1 Bonjour,

J'aurais besoin d'aide concernant une donation. ma mère a acquis un appartement , il y a plusieurs années mais l'appartement est en indivi,(1/3) c'est à dire une part à ma soeur , une autre à moi et une autre part , elle s'est gardée pour elle .Cependant il y a 12ans elle , m'a donné sa part ( je sais une part réservataire ira à ma soeur) mais combien ? de plus je veux vendre l'appartement maintenant J'ai le droit ? je perds la donation ma mère et tj vivant. je précise c'est moi qui est payé tout ( charge , travaux , occupation de ma mère et frais

Par **Domil**, le **17/02/2011** à **13:44**

Si votre mère vous a donné sa part devant notaire, vous avez les 2/3 du bien et votre soeur le tiers.

- 1) pourquoi vendre vous ferait perdre la donation ?
- 2) votre soeur doit donner son accord pour la vente

Par **fra**, le **17/02/2011** à **14:55**

Bonjour,

Peut-être que la donation comportait en son sein **une interdiction d'aliéner et d'hypothéquer** du vivant de votre mère et, dans ce cas, si cette dernière est toujours présente, vous avez l'obligation de la faire intervenir à l'acte pour qu'elle vous donne son accord à la vente. Il en va de la sécurité de l'acquéreur.